

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 Juillet à 18h30 dans la Salle du Conseil
Sur convocation en date du 12 Juillet

Présents :

Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME
Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP, Jean-Noël FLEGEO,
Ludovic ERABLE, Fabrice GUILLOT

Absents : Sylvie ALBERT, Claire FAVREAUX, Thomas TAVERNIER

Secrétaire de séance : Pierre TEXIER

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025
- 2) Délibération : Proposition d'achat terrain dits de l'Etang
- 3) Délibération : Installation et exploitation d'ombrières solaires
- 4) Délibération : Maison des Assistants Maternels
- 5) Délibération : Achat Vélo électrique
- 6) Délibération : Recensement : Proposition de la Poste
- 7) Délibération : Route de Maison Neuve Devis Syndicat de Voirie
Demandes de subvention auprès du Département et auprès de l'Agence de l'eau
- 8) Patrimoine Château – Visite surprise de l'ABF
- 9) Installation Kiosque Place du Marché – Convention d'Occupation Domaine Public
- 10) Achat de nouveaux panneaux pour la commune
- 11) Questions diverses
- 12) Organisation du secrétariat (demande de huis clos)

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, pas de volontaire. Pierre TEXIER est secrétaire de séance.

- 1- Approbation du compte-rendu du
conseil municipal du 12 juin 2025

Tous pour

2-Délibération :

Proposition d'achat de terrains dits de l'Etang

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2025_18-DE Requ le 18/07/2025  TAILLEBOURG commune de 17350 habitants NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : / Abstention : / Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-18	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER. Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Catherine SARRAZIN, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Gillian BROOME, Daniel ARROYO BISHOP, Absents excusés : Claire FAVREAUX, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER OBJET : Proposition d'achat terrain dits de l'Etang Suite au Conseil Municipal du jeudi 12 juin, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une proposition d'achat des terrains dits « de l'Etang » pourrait être engagée. Les parcelles concernées sont : - D 359, D 265, D 455, D 463, D 464, D 465, D 466, D 618, D 617 Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de faire une offre de prix au propriétaire des parcelles. Considérant l'état des terrains et les travaux de réhabilitation et de dépollution : le prix d'achat proposé est 55 000 € (cinquante-cinq mille euros). L'office notarial de Maître Loetitia CHAUVIN, notaire à Saint Savinien, est proposé pour effectuer la vente et toutes les démarches nécessaires à l'achat des terrains. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal - Autorisent Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat pour l'acquisition des terrains dits « de l'Etang », parcelles D 359, D 265, D 455, D 463, D 464, D 465, D 466, D 618, D 617, - Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, - Précisent que les frais de notaire sont en supplément et à la charge de la Commune de Taillebourg. Vote du Conseil : Tous POUR Le secrétaire de séance Pierre TEXIER  Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER  La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
--	--

3-Délibération : Installation et exploitation d'ombrières solaires

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2018_19-DE Requ le 18/07/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : / Abstention : / Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-19	Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME Absents excusés : Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER OBJET : Installation et Exploitation Ombrières Solaires

Il est rappelé que la commune de Taillebourg a reçu une proposition spontanée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières solaires, sur le parking du Groupe Scolaire – 16 Route de Maison Neuve, et parcelle contiguë – ZL 165 – ZL 166.

Cet investissement n'engendrera pas de dépense de la collectivité et ne rapporte rien compte tenu du coût des travaux.

Conformément à la réglementation, un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent a été publié du 2 avril 2025 au 18 avril 2025 sur le site internet de la Mairie. A l'issue de cette période, aucune candidature nouvelle n'a été enregistrée.

Il est précisé qu'il est nécessaire d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque par la société retenue.

Il est donc proposé à l'assemblée de retenir la société PCER ERINE SAS pour la réalisation d'ombrières sur le terrain suivant :

- Parking du Groupe Scolaire et terrain contigu, 16 route de Maison Neuve, parcelles ZL 165 et ZL 166.

Il est précisé que des échanges devront avoir lieu avec PCER ERINE SAS sur l'aménagement des sols et la hauteur des ombrières.

La Commune de Taillebourg percevra 100€ HT par an pour l'exploitation du site. Il est rappelé que la rentabilité est très limitée sur des petits équipements et que la loi va progressivement obliger à couvrir les toitures et tous les bâtiments notamment commerciaux et les parkings.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2018_19-DE Requ le 18/07/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juillet 2025 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : - de se prononcer favorablement sur le choix de la société PCER ERINE SAS pour la réalisation d'ombrières sur le terrain suivant : parking du Groupe scolaire et terrain contigu, 16 Route de Maison Neuve, parcelles ZL 165 et ZL 166, - d'autoriser la société PCER ERINE SAS à faire toutes les démarches d'urbanisme et toutes demandes d'autorisation relatif à l'avancement du projet, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Occupation Temporaire avec la société PCER ERINE SAS ainsi que tout document relatif à ce dossier Vote du Conseil : Tous POUR Le secrétaire de séance Pierre TEXIER Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER	

Le secrétaire de séance
Pierre TEXIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

4- Délibération : Maison des Assistants Maternels

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2025_20-DE Requ le 18/07/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : / Abstention : / Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-20	Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO, Ludovic ERABLE, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME, Daniel ARROYO BISHOP Absents excusés : Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER OBJET : Projet de Maison des Assistants Maternels - MAM

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école, monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il propose la mise en place d'une Maison d'Assistants Maternels (M-A-M), en remplacement de l'activité dans les locaux de la maternelle actuelle, dans l'enceinte du Parc du château.

Ce projet de M.A.M est destiné à proposer un nouveau service à la population, développer l'accueil à la petite enfance et ainsi permettre l'installation pérenne des parents sur les deux communes de Taillebourg et Annapont, avec une proposition globale de suivi des enfants MAM + Nouvelle école.

Le projet de M.A.M sera porté par la Municipalité de Taillebourg, propriétaire du bâtiment à l'issue du déménagement vers la nouvelle école, comme le prévoit les statuts du SIVOS en vigueur (article 10).

Le Département de la Charente-Maritime, Direction de l'Enfance et de la Famille, Service Protection Maternelle et Infantile, suite à une visite des lieux le 18 Juin 2025, vient d'émettre, par courrier du 16 Juillet 2025, un avis favorable de faisabilité sur le projet de MAM : « Le projet de la commune concerne l'ouverture d'une MAM (Maison d'assistante maternelle) pour trois assistantes maternelles avec 4 accueils d'enfants chacune. Pour cela, un local d'une surface de 105 m² est nécessaire. Le bâtiment visité répond aux exigences bâties de la PMI car sa surface est de 187 m². De plus, il est situé dans un environnement protégé et végétalisé et son accès est sécurisé.

Monsieur le Maire sollicite les élus, membres du Conseil Municipal, pour donner un avis favorable à ce projet et que l'autorisation d'entamer toutes les démarches lui soit donnée.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Vote du Conseil : Tous POUR

Le secrétaire de séance
Pierre TEXIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

5- Délibération : Achat Vélo électrique

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2025_21-DE Requ le 18/07/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : / Abstention : / Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-21	Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO, Ludovic ERABLE, Daniel ARROYO BISHOP, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME Absents excusés : Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER OBJET : Achat Vélo Electrique

Lors du conseil municipal du 12 juin 2025, Monsieur le Maire avait rendu compte de son entretien avec les responsables de la Poste.

Il avait alors expliqué aux membres du Conseil Municipal la possibilité pour la Commune d'acheter un vélo électrique qui serait mis à disposition des élus et des agents afin de limiter les déplacements en voiture sur le centre-bourg (vers la Maison du Parc, la future école, le cimetière, le camping-car park, ...).

La Poste nous a fait parvenir un devis.
Ancien vélo de la poste remis à neuf, très robuste, repeint kaki-noir, garantie 2 ans, marquage anti-vol.
Le montant TTC d'achat est de 1 490,00 euros (mille quatre-cent-quatre-vingt-dix euros).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valident l'achat d'un vélo électrique pour la Commune de Taillebourg

Vote du Conseil : Tous POUR

Le secrétaire de séance
Pierre TEXIER

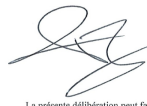
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

6- Délibération : Recensement : Proposition de la Poste

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2025_22-DB Reçu le 18/07/2025		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
			
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : /		Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME Absents excusés : Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER	
Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-22			
OBJET : Recensement de la population 2026			
Dans le cadre du recensement de la population 2026, les services de La Poste nous ont envoyé un devis de prestation de service. La base du devis a été établie sur un nombre de 460 logements, ce chiffre sera affiné après vérification de la base des adresses OMER (logiciel de recensement des communes). Le montant global TTC proposé par La Poste est de 7 176,00 euros (sept mille cent soixante-seize euros). Après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil Municipal - Ne valident pas l'offre de la Poste Vote du Conseil : Tous CONTRE l'offre de la Poste			
Le secrétaire de séance Pierre TEXIER 		Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER 	
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

7- Délibération : Route de Maison Neuve, Devis Syndicat de Voirie

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2025_23-DB Reçu le 18/07/2025		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
			
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : /		Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME Absents excusés : Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER	
Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-23			
OBJET : Convention de Suivi et de Réalisation des Travaux d'Aménagement Route de Maison Neuve			
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la convention pour missions de suivi et de réalisation des travaux d'aménagement de la voie d'accès à l'école établie par le Syndicat de Voirie. Monsieur le Maire fait lecture de la convention et indique aux membres du Conseil Municipal que l'opération sera réalisée en 2 phases, avec un début des travaux prévus en 2025 pour la phase 1 et une fin des travaux prévus en 2026. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal : - Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de suivi et de réalisation des travaux d'aménagement de la voie d'accès à l'école Route de Maison Neuve Vote du Conseil : Tous POUR			
Le secrétaire de séance Pierre TEXIER 		Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER 	
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

7- Délibération : Route de Maison Neuve-Demandes de subvention auprès du Département et auprès de l'Agence de l'eau

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2025_24-DB Reçu le 18/07/2025		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
			
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : /		Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Daniel ARROYO BISHOP, Jean-Noël FLEGEO, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME Absents excusés : Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER	
Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-24			
OBJET : Demande de Subvention – Amendes de Police – Aménagement doux sécurisé			
Suite à la présentation de la convention de suivi et de réalisation des travaux Route de Maison, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin qu'ils l'autorisent à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. La demande de subvention pourrait être demandée au titre des Amendes de Police, Aménagement doux sécurisé. Le coût financier pour la 1^{ère} phase est de 190 762,99 euros. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal : - Autorisent Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier Vote du Conseil : Tous POUR			
Le secrétaire de séance Pierre TEXIER 		Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER 	
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

AR Prefecture 017-211704366-20250717-2025_25-DB Reçu le 18/07/2025		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
			
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 12 Présents : 9 Absents : 3 Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : /		Séance du 17 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Daniel ARROYO BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO, Ludovic ERABLE, Gillian BROOME, Catherine SARRAZIN Absents excusés : Claire FAVREAU, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER A été nommée comme secrétaire de séance : Pierre TEXIER	
Date de convocation : 12-07-2025 DEL 2025-25			
OBJET : Demande de Subvention – Agence de l'Eau Adour Garonne			
Suite à la présentation de la convention de suivi et de réalisation des travaux Route de Maison, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin qu'ils l'autorisent à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal : - Autorisent Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne Vote du Conseil : Tous POUR			
Le secrétaire de séance Pierre TEXIER 		Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER 	
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

Visite de Monsieur l'Architecte des bâtiments de France, le 13 juin. Il tenait à venir sur les lieux pour voir les travaux accomplis en matière de Patrimoine lors de cette mandature (travaux d'urgence) et échanger sur le calendrier des interventions envisagées au regard « du Diagnostic architectural général ». Il a noté la présence de l'antenne TDF, confirmé que les « Bâtiments de France » avaient demandé son retrait de la maison du Parc et dit que l'implantation était conforme à la déclaration préalable déposée par TDF. Il a souhaité visiter les travaux du 63 rue Aliénor et trouvé que c'était un « exemple de restauration de bâtiment ».

9- Installation Kiosque Place du Marché – Convention d'Occupation Domaine Public

AR Prefecture	
017-211704366-20250717-2025_26-DB	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG
Reçu le 16/07/2025	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXTIER

Nombre de MEMBRES
En exercice : 12
Présents : 9
Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 6
Contre : 2
Abstention : 1

Date de convocation : 12-07-2025
DEL 2025-26

Objet : Occupation du Domaine Public – Convention avec « Chez Happy Nature »

Monsieur le Maire présente la demande reçue à la Mairie concernant la société Chez Happy Nature.

L'entreprise souhaite pouvoir implanter un kiosque et une terrasse sur le domaine public afin de pouvoir offrir un nouveau service sur la Place du Marché.
La demande porte sur une occupation du domaine public valable pour 3 ans.
Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'arrêté qui a été délivré pour la livraison d'un kiosque, sans dimensions et emprise au sol spécifiées, était uniquement un arrêté de voirie.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal proposent :

- Convention valable uniquement jusqu'au 15 octobre, non renouvelable par tacite reconduction. L'entreprise Chez Happy Nature devra à nouveau postuler pour un emplacement sur le domaine public chaque année,
- Occupation du domaine public matérialisé sur un plan dans la convention,
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : 6 POUR, 2 CONTRE (M. Guillot, M. Covela Rodriguez), 1 ABSTENTION (Mme Sarrazin)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXTIER

Le secrétaire de séance
Pierre TEXTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

10- Achat de nouveaux panneaux pour la commune

Le Maire informe les conseillers de l'achat de nouveaux panneaux pour les passages à niveau SNCF et autres

11- Questions diverses

Le Maire informe le conseil que les membres du bureau de l'Association des parents d'élèves renoncent à l'organisation de la tenue de la buvette pour la soirée « Nocturnes en Val de Saintonge »

12- Organisation du secrétariat (huis clos)

Fin de séance 21H30